

GUIDE DE LA FORMATION

Diplôme : Capacité en droit

2^{ème} année

Mention :

Année : 2020



1. **Description de la formation**
2. **Calendrier**
3. **Maquette pédagogique**
4. **Équipe pédagogique**
5. **Règlement des études et modalités de contrôle des connaissances**
6. **Modalités de contrôle des connaissances**
7. **Contenu des enseignements**

1-DESCRIPTION DE LA FORMATION

Spécificité

La formation étant à distance, il est nécessaire de disposer d'un accès régulier à un ordinateur et à internet. Les candidats se voient proposer des cours en version numérique, des devoirs d'entraînement et des séances de travail complètent le dispositif d'enseignement.

Modalité d'admission

L'entrée en formation de Capacité en Droit est accessible sans condition de diplôme dès l'âge de 17 ans révolus. C'est un diplôme d'Etat, de niveau IV (niveau Bac), délivré uniquement par les universités, sanctionnant la réussite aux examens de première et de seconde année.

Délai d'inscription

Après quatre échecs à un même examen, l'étudiant n'est plus admis à se présenter à cet examen. Le 4ème échec est prononcé en vertu d'une délibération spéciale du jury après examen du dossier l'étudiant laquelle est mentionnée au procès-verbal de délibération de l'examen en question.

Dispositif de formation

L'enseignement est principalement dispensé à distance, sous forme de cours en ligne (documents au format PDF, vidéos, exercices et quiz d'autoévaluation) via la plateforme de l'Université numérique juridique francophone <https://cours.unjf.fr/>.

Pour chaque cours, des regroupements en présentiel d'un total de 8h, en plusieurs séances, seront organisés pendant l'année universitaire, et assurés par l'enseignant en charge du cours, sur le site de l'Université, campus de Nouville. Ces séances seront l'occasion pour les candidats de faire le point avec l'enseignant sur l'avancement de la formation, sur les acquis de plusieurs leçons dont la liste aura été donnée par l'enseignant. L'enseignant reviendra également sur certaines notions qui devront être acquises à la lecture des leçons.

Il est essentiel que l'étudiant en formation vienne à ces séances de regroupement en ayant bien préparé et suivi le programme qui lui aura été indiqué par l'enseignant en charge du cours. La séance n'a pas en effet vocation à être un cours classique : elle doit permettre de vérifier les connaissances acquises à distance et au besoin de les préciser ou compléter (pédagogie inversée).

Programme et documents pédagogiques pour les cours

Pour chaque cours, les documents pédagogiques à utiliser par l'étudiant pour la formation à distance sont accessibles sur la plateforme de l'UNJF <https://cours.unjf.fr/>

Chaque étudiant, pour accéder à cette plateforme UNJF, doit se rendre sur la page dédiée <https://cours.unjf.fr/> et se connecter (cliquer sur « Connexion » en haut à droite de la page), puis en sélectionnant comme établissement « **l'Université de la Nouvelle-Calédonie** », puis en indiquant son nom d'utilisateur et mot de passe, qui sont donnés lors de l'inscription. Le nom d'utilisateur est l'adresse électronique en **@unc-nc**.

Les outils pédagogiques numériques proposés sont pour l'essentiel des documents au format PDF, que l'étudiant peut consulter en ligne, enregistrer sur son ordinateur et au besoin imprimer. La plateforme de l'UNJF propose également, pour certains cours, des interventions filmées de son auteur, permettant de revenir sur certaines notions abordées. Sont également proposés des exercices et des quizz d'autoévaluation que l'étudiant pourra effectuer afin de mesurer sa compréhension des leçons. L'enseignant responsable d'un cours peut compléter ces documents et proposer en cours d'année des exercices d'évaluation facultatifs et non notés.

L'ordre des leçons indiqué pour chaque cours est à suivre pour la progression pédagogique. La lecture de la leçon suivante doit être commencée une fois acquise la leçon précédente. L'enseignant responsable de chaque cours donnera en début d'année un rythme de progression afin de préparer, notamment, les séances de regroupement.

2-CALENDRIER

 cours

 vacances scolaires

Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		
1	D	1	M	1	V travail	1	L pentecote	1	M	1	S	1	M	1	J	
2	L	2	J	2	S	2	M	2	J	2	D	2	M	2	V	
3	M	3	V	3	D	3	M	3	V	3	L	3	J	3	S	
4	M	4	S	4	L	4	J	4	S	4	M	4	V	4	D	
5	J	5	D	5	M	5	V	5	D	5	M	5	S	5	L	
6	V	6	L	6	M	6	S	6	L	6	J	6	D	6	M	
7	S	7	M	7	J	7	D	7	M	7	V	7	L	7	M	
8	D	8	M	8	V victoire	8	L	8	M	8	S	8	M	8	J	
9	L	9	J	9	S	9	M	9	J	9	D	9	M	9	V	
10	M	Rentrée	10	V	10	D	10	M	10	V	10	L	10	J	10	S
11	M		11	S	11	L	11	J	11	S	11	M	11	V	11	D
12	J		12	D	12	M	12	V	12	D	12	M	12	S	12	L
13	V		13	L Pâques	13	M	13	S	13	L	13	J	13	D	13	M
14	S		14	M	14	J	14	D	14	M nationale	14	V	14	L	14	M
15	D		15	M	15	V	15	L	15	M	15	S assomption	15	M	15	J
16	L		16	J	16	S	16	M	16	J	16	D	16	M	16	V
17	M		17	V	17	D	17	M	17	V	17	L	17	J	17	S
18	M		18	S	18	L	18	J	18	S	18	M	18	V	18	D
19	J		19	D	19	M	19	V	19	D	19	M	19	S	19	L
20	V		20	L	20	M	20	S	20	L	20	J	20	D	20	M
21	S		21	M	21	J	21	D	21	M	21	V	21	L	21	M
22	D		22	M	22	V ascension	22	L	22	M	22	S	22	M	22	J
23	L		23	J	23	S	23	M	23	J	23	D	23	M	23	V
24	M		24	V	24	D	24	M	24	V	24	L	24	J	24	S
25	M		25	S	25	L	25	J	25	S	25	M	25	V	25	D
26	J		26	D	26	M	26	V	26	D	26	M	26	S	26	L
27	V		27	L	27	M	27	S	27	L	27	J	27	D	27	M
28	S		28	M	28	J	28	D	28	M	28	V	28	L	28	M
29	D		29	M	29	V	29	L	29	M	29	S	29	M	29	J
30	L		30	J	30	S	30	M	30	J	30	D	30	M	30	V
31	M				31	D			31	V					31	S

3-MAQUETTE PEDAGOGIQUE

Intitulé	Présentiel			Enseignement à distance		
	CM	TD	TP	CM	TD	TP
Droit administratif spécial	-	8	-	-	22	-
Procédure civile et voies d'exécution	-	8	-	-	22	-
Economie politique	-	8	-	-	22	-
Droit notarial	-	8	-	-	22	-
Droit pénal et procédure pénale	-	8	-	-	22	-
Droit social	-	8	-	-	22	-
Total		48			132	

4-EQUIPE PEDAGOGIQUE & ADMINISTRATIVE

Formateurs

PIAZZA Alexandra, chargée d'enseignement
 CHAUCHAT Louise, chargée d'enseignement
 ESPOSITO Jacques, chargé d'enseignement
 BURTET Jean-Daniel, chargé d'enseignement
 PASTA Christian, chargé d'enseignement
 MEYER Nadège, MCF-UNC

Droit administratif spécial
 Procédure civile et voies d'exécution
 Economie politique
 Droit notarial
 Droit pénal et procédure pénale
 Droit social

Service de la formation continue : ✉ sfc@univ-nc.nc ☎ 29.04.90

BENASSE Laurence, Directrice du SFC
 MOUNIEN Graziella, Secrétariat pédagogique
 SONG Gabrielle, Secrétariat, accueil

5-REGLEMENT DES ETUDES

Session d'examen

Les examens sous forme d'un examen final sont organisés en deux sessions.

Chaque session comprend :

- des épreuves écrites d'admissibilité (de 3 heures, notées sur 20)
- des épreuves orales d'admission (notées sur 20)

Session de rattrapage

Les candidats qui auront échoués aux épreuves de la 1ère session, auront la possibilité de se présenter à l'examen de la 2ème session.

Les candidats conservent pour la 2ème session les notes égales ou supérieures à la moyenne obtenue à la 1ère session.

Planning des examens

Le planning sera affiché sur les panneaux d'affichage réservé à cet effet dans un délai de rigueur de quinze jours avant le début des épreuves. Cet affichage vaut convocation générale.

Lieux des examens

Les examens se déroulent à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Tous les candidats doivent se présenter sur les lieux de l'examen 30 minutes avant le début des épreuves munis d'une pièce d'identité.

Délibération de jury

Le jury, dont la composition est arrêtée par le président de l'UNC, est composé des enseignants participant à la formation. Il est présidé par un enseignant-chercheur. A l'issue des évaluations, le jury délibère et proclame les résultats, ces derniers sont affichés à l'UNC.

Attribution des mentions

Une mention portant sur l'ensemble des notes obtenues pour la même année est attribuée selon les règles suivantes :

- Passable : Moyenne = ou $>$ à **10/20** et $<$ à **13/20**
- Assez bien : Moyenne = ou $>$ à **13/20** et $<$ à **15/20**
- Bien : Moyenne = ou $>$ à **15/20** et $<$ à **17/20**
- Très bien : Moyenne = ou $>$ à **17/20**.

6-MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les **épreuves écrites** de capacité en droit de 2^{ème} année portent sur **deux matières choisies** par le candidat parmi les six matières enseignées :

- Procédure civile
- Droit pénal et procédure pénale
- Economie politique
- Droit administratif
- Droit notarial
- Droit social

Les **épreuves orales** de capacité en droit 2^{ème} année portent sur les **matières qui n'ont pas été choisies** par le candidat à l'écrit.

L'ADMISSIBILITE ET L'ADMISSION

La réussite aux examens de chacune des deux années repose sur un dispositif d'admissibilité et d'admission. Les épreuves d'admissibilité sont écrites. Les épreuves d'admission sont orales.

L'admissibilité

Les épreuves écrites d'admissibilité sont notées de 0 à 20. Sont déclarés admissibles par le jury les candidats ayant obtenu la moyenne de 10 sur 20 (moyenne générale calculée sur l'ensemble des notes).

L'admissibilité aux épreuves de la première session est valable pour cette session et pour la deuxième session de la même année. L'admissibilité prononcée à la deuxième session n'est valable que pour cette session. Les notes ne sont donc pas conservées en cas de redoublement.

Une fois déclaré admissible par le jury, le candidat peut se présenter aux épreuves orales d'admission.

L'admission

L'admission est proclamée si le candidat obtient la moyenne de 10/20 au total des notes d'admissibilité et d'admission, **en ayant toutefois obtenu un minimum de 8/20 aux épreuves d'admission.**

Une fois proclamée, l'admission est définitive.

7-CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

Droit administratif spécial :

Cours UNJF « Droit administratif : action et contrôle de l'administration » :

- Leçon 4 : le service public

Cours UNJF : « Droit de la propriété des personnes publiques »

- Leçon 3 : la gestion des biens publics (1) : l'identification du domaine public
- Leçon 4 : la gestion des biens publics (2) : le régime de la domanialité publique
- Leçon 5 : la gestion des biens publics (3) la domanialité privée

Procédure civile et voies d'exécution :

Cours UNJF « Institutions et principes fondamentaux du procès civil »

- Leçon 2 : La juridiction : l'organisation judiciaire
- Leçon 4 : Droit judiciaire : la compétence : les principes de compétence (sections 1 et 2 seulement)
- Leçon 6 : droit judiciaire privé : les actes du juge
- Leçon 7 : l'action en justice et ses conditions d'existence
- Leçon 8 : la mise en œuvre du droit d'action et les classifications des actions en justice
- Leçon 10 : Théorie générale de l'instance : les principes directeurs de l'instance

Droit notarial :

Cours UNJF « Droit patrimonial de la famille : régimes matrimoniaux »

- Leçon 1 : Introduction au cours des régimes matrimoniaux
- Leçon 2 : le régime primaire impératif
- Leçon 4 : la détermination des différentes masses de bien
- Leçon 5 : les pouvoirs des époux
- Leçon 6 : le sort des dettes

Cours UNJF « Droit notarial »

- Leçon 6 : Les successions ab intestat

Droit pénal et procédure pénale

Cours UNJF « Droit pénal général »

- Leçon 2 : Définition, sources et classifications des infractions (sections 1 et 2 seulement)
- Leçon 4 : les personnes responsables : des personnes physiques ou morales
- Leçon 6 : Les personnes responsables : des personnes auteurs ou complices d'une infraction
- Leçon 8 : Trois faits justificatifs

Cours UNJF « Procédure pénale »

- Leçon 3 : Les actions et la qualité de partie au procès
- Leçon 7 : l'enquête (Sections 2 et 3 seulement)
- Leçon 10 : l'information ou instruction préparatoire

Droit social

Cours UNJF « Les relations individuelles et collectives de travail : sources et contrat de travail »

- Leçon 3 : Les sources nationales du droit du travail – les conflits de sources
- Leçon 5 : Le choix du type de contrat de travail (seulement sections 1 et 2)
- Leçon 6 : Contenu du contrat de travail
- Leçon 7 : La rupture de la relation de travail

Cours UNJF « Les relations individuelles et collectives de travail : représentation du personnel, conflits collectifs et contentieux »

- Leçon 3 : Le comité économique et social
- Leçon 5 : La grève

Economie politique

Chapitre I : Chapitre introductif

A. Objet et particularité de la science économique

B. Présentation des principales approches passées

- 1) Le mercantilisme
- 2) Les classiques
- 3) L'analyse marxiste

Conclusion du Chapitre : la révolution marginaliste

Chapitre II : Les activités économiques

A. La production

- 1) La fonction de production et les coûts
- 2) Les différents types d'entreprises dans une économie capitaliste
- 3) Concentrations / ententes et actions des pouvoirs publics sur la production
- 4) Caractéristiques de la production et fixation des prix

B. L'investissement

- 1) Caractéristiques générales
- 2) Les budgets d'investissement

C. La consommation

- 1) L'analyse factuelle
- 2) L'analyse théorique

Chapitre III : Les principales théories économiques contemporaines

A. L'approche keynésienne

- 1) Le contexte de la crise de 1929
- 2) Les hypothèses du modèle keynésien
- 3) Monnaie et taux d'intérêt
- 4) Le multiplicateur d'investissement
- 5) Demande effective et emploi

B. L'approche néoclassique

- 1) Les hypothèses du modèle néoclassique
- 2) La résolution du modèle
- 3) Les recommandations du modèle

C. La synthèse

- 1) Le schéma IS/LM
- 2) L'introduction des prix flexibles

IV. La politique économique

A. Les enseignements de IS/LM

- 1) En prix fixes
- 2) En prix flexibles

B. Les débats inflation/chômage

- 1) La courbe de Philips
- 2) Les débats entre keynésiens et monétaristes